



PERIMETRE

Quand le bâtiment va !

# PRODUIT DE CURE

Selon Norme NFP 18370  
Référentiel de certification NF 085



# BETONFIX

## PROPRIETES

**BETONFIX** est un **produit de cure phase aqueuse prêt à l'emploi** pour bétons frais, mortiers, autres revêtements à base de ciment et sur bétons fraîchement démoulés.

Par formation d'une pellicule au séchage, **BETONFIX ralentit fortement la dessiccation du béton ou mortier**, ce qui permet une **hydratation plus complète du ciment et réduit les risques de fissuration au jeune âge**.

**BETONFIX** supprime également totalement les phénomènes de **chapes brûlées, de poudrage et de faïençage** en protégeant les bétons frais.

La surface du béton traité, après prise, présente une **meilleure résistance à l'abrasion**. Les surfaces pulvérisées de **BETONFIX** se recouvrent d'une pellicule blanche, ce qui permet d'identifier les zones traitées. Après séchage, la coloration blanche disparaît.

## APPLICATION

- Protection des éléments présentant un rapport surface / volume élevé : sols, dallages en béton, routes, voiries béton.
- Protection des bétons et mortiers soumis à de fortes contraintes de dessiccation aux jeunes âges (température ambiante élevée, vent)
- Toutes pièces à base de ciment soumises à une dessiccation non acceptable
- Talochage et lissage des surfaces de coulage
- Murs préfabriqués

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Nature du produit liquide

Couleur Blanc

Extrait sec (SYNAD -IFSTTAR)  $28.30 \pm 1.40$

Densité (20°C)  $0.976 \pm 0.020$

Viscosité coupe AFNOR  $30.00 \pm 10.00$

Ce produit est conforme au référentiel de certification NF 085 dont les spécifications techniques sont celles de la norme NF P 18-370

## MISE EN OEUVRE

Homogénéiser le produit avant usage par simple agitation. **BETONFIX** est prêt à l'emploi. Son application doit être réalisée de préférence sur béton frais exempt de ressuage pour protéger vite le béton de la dessiccation (aspect mat du béton) : 1 à 3h à 20°C selon l'hygrométrie.

Pulvériser **BETONFIX** de façon régulière et uniforme à raison de **100 – 250 g/m<sup>2</sup>**, en fonction de la rugosité du support.

Une pulvérisation en deux passes croisées permettra d'éviter les manques. Le matériel de pulvérisation doit être rincé à l'eau avant séchage du produit.

**Conditions environnementales** : Ne pas appliquer sur support gelé, par temps de gel, ou temps pluvieux (risque de lessivage).

**CONSOMMATION** : 100 à 250 g/m<sup>2</sup> - Dos. réf. : 200 g/m<sup>2</sup>

**ATTENTION** : Stocker à l'abri du gel.

Les surfaces traitées peuvent être glissantes par temps de pluie. Cela peut entraîner des risques de chute.

La mise en œuvre ultérieure de revêtement (étanchéité, enduits, mortiers...) se fera après élimination complète du film, élimination effectuée par des moyens mécaniques (grenailage, sablage). Pour la mise en œuvre de peintures il sera nécessaire de procéder à un test de compatibilité systématique avant application sur **BETONFIX**.

## SECURITE D'EMPLOI

Avant toute utilisation, consulter la Fiche de Sécurité sur le site [www.perimetre-sa.com](http://www.perimetre-sa.com) avant toute utilisation.

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne  
YouTube « Périmètre bâtiment »

Produit à usage strictement professionnel. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet [www.perimetre.pro](http://www.perimetre.pro), rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit.

Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison. DLU 1 AN. 26-10-2023